

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre de conseillers	Convocation	Votes
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 19 - Représentés : 3 - Ayant pris part à la délibération : 22	Date d'envoi : 20/06/2025 Date d'affichage : 20/06/2025 Séance en date du : 26/06/2025 Heure : 19h15	- Pour : 22 - Contre : 00 - Abstentions : 00
Numéro de délibération : 14		
Objet : Renouvellement de la convention de prêt et de mutualisation d'un cinémomètre		

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence Madame Nathalie REGOND PLANAS, Maire de Saint-Genis-des-Fontaines.

Présent.es :

- M^{me} Nathalie REGOND PLANAS, Maire
- M^{me} Monique MASGRAU, M. Jean LAURENT, M^{me} Aurélie SIRJEAN et M. Francis BERTHELIER, Adjoint
- M. Roger GARDEZ, M. André COSTARD, M^{me} Françoise BEY-BELOT, M. Christian JASINSKI, M^{me} Dominique BERCAÏTS, M^{me} Catherine CABIRON, M. Anthony CROUZET, M^{me} Françoise PELET-FOUCHÉ, M. Pierre FONTANA, M. Didier CHOPLIN, M^{me} Annick GAYTON, M^{me} Bernadette LEVELEUX, M. Jean-Michel BORSNAK et M^{me} Anne GUEZENNEC, Conseillers municipaux

Absent.es : M^{me} Antoinette SANCHEZ, M^{me} Patricia EGEE, M^{me} Bénédicte ENJALBERT et M. Pascal NICOLAS

Procurations : M^{me} Antoinette SANCHEZ à M^{me} Nathalie REGOND PLANAS, M^{me} Bénédicte ENJALBERT à M. Francis BERTHELIER et M. Pascal NICOLAS à M. Didier CHOPLIN

Secrétaire de Séance : M. Francis BERTHELIER

Madame la Maire,

Rappelle qu'en 2021 les communes de Palau-del-Vidre, Sorède, Saint-André, Laroque-des-Albères et Saint-Genis-des-Fontaines ont décidé par conventionnement de mutualiser l'acquisition d'un cinémomètre et de signer une convention en fixant les règles d'entretien et d'utilisation.

Précise que ledit conventionnement étant arrivé à échéance, il convient aujourd'hui de la renouveler.

Le Conseil municipal,

Vu le projet de renouvellement de la convention tel qu'annexé à la présente délibération ;

Approuve le renouvellement de la convention de prêt et de mutualisation d'un cinémomètre entre les communes de Palau-del-Vidre, Sorède, Saint-André, Laroque-des-Albères et Saint-Genis-des-Fontaines, conformément au projet de convention annexé à la présente délibération.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Autorise Madame la Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

La Maire,

Nathalie REGOND PLANAS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.